

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 16/02/2015

Réception par le Prefet : 16/02/2015

Publication : 20/02/2015



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2015-2-6-2

Séance du vendredi 13 février 2015

CTV SECTEURS SPECIFIQUES CHAPITRE 204 ASSAINISSEMENT ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE PROGRAMME C213

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'article L1612-1 du code général des Collectivités territoriales relatif à l'adoption et l'exécution des budgets,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2013-5-5-1 du 5 décembre 2013 du Conseil Général, relative à l'adoption des 7 Contrats de Territoire de Vie de deuxième génération pour la période 2014-2019,
- VU la délibération n° CG-2014-6-1-1 du 4 décembre 2014 relative à l'exécution anticipée du Budget 2015,
- VU les avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne, en dates des 18 février, 14 avril, 3 novembre 2014 et 20 janvier 2015,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE


Décide :

- d'inscrire au programme départemental d'Assainissement les opérations figurant en annexe, soit un montant de subventions de :
 - 670 896 € au titre du CTV 2014-2019 du Sundgau, secteur spécifique assainissement,
 - 736 € au titre du CTV 2014-2019 du Sundgau, secteur spécifique alimentation en eau potable,

- d'accorder les subventions aux bénéficiaires figurant dans les tableaux joints en annexes.

Les subventions seront imputées sur le Programme C213 – Chapitre 204 – Fonction 61 – Nature 204142.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président



Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions